



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2024

PROCÈS VERBAL

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Absents : 3</p> <p>Pouvoirs : 2</p> <p>Mode de scrutin : ordinaire à main levée</p>	<p>L'an deux mil vingt quatre, le vingt-un du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15/03/24, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.</p> <p>En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie</p> <p>Absent(s) excusé(s) : MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, FELLOUS Frédéric</p> <p>Pouvoirs : BRUNET Thierry donne pouvoir à BOURGET Patricia, FELLOUS Frédéric donne pouvoir à PERIGNON Christophe</p> <p>Secrétaire de séance nommé : BUSNEL Didier</p>
---	--

Le maire a ouvert la séance à 20h09 et a invité le conseil municipal à désigner le secrétaire de séance. M. BUSNEL Didier a été choisi à l'unanimité.

2024-020 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26/09/2023

Rapporteur : LEGENDRE B.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Mme DUVAL Sabrina a rejoint la séance à 20h14 pendant la délibération suivante.

2024-021 : ADHÉSIONS ET PARTICIPATIONS

Rapporteur : LEGENDRE B.

M. le Maire présente les adhésions et participations communales aux organismes suivants :

	2023	2024		
		6470 – Charges sociales	6281 – concours divers	6558 – contributions obligatoires
Bénéficiaires	Mandaté	Prévisions		
ACSE 175	183,60 €		210,00 €	
ALEC	789,21 €		880,00 €	
Asso. des Maires de France (AMF)	409,59 €		420,00 €	
Asso. Des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine	111,00 €		120,00 €	
COS Breizh St-Grégoire	2 255,00 €	2 665,00 €		
Gîte de France	290,00 €		290,00 €	
FGDON	125,00 €		160,00 €	
Fourrière (SPA Fougères puis SACPA)	1 034,84 €		1 100,00 €	
Ille et Développement (Chantier insertion)	350,00 €		350,00 €	

OCAVI	40,00 €		25,00 €	
RASED La Mézière	299,00 €		150,00 €	
SACEM	0,00 €			210,00 €
Total	5 887,24 €	2 665,00 €	3 705,00 €	210,00 €
			6 580,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les adhésions et participations présentées supra,
AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2024-022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : LEGENDRE B.

Conformément à l'article L2311-7 du CGCT, « L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. »

Mme MARGUERITTE, 1e adjointe en charge des associations, présente les subventions que la commission ad hoc propose de verser en 2024 :

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2021	2022	2023	2024	
	Mandaté	Mandaté		Demande	Proposition
ACES Arlequin (St-Aubin)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		250,00 €
A.D.M.R. - Saint Aubin d'Aubigné	637,16 €	0,00 €	799,20 €	816,00 €	816,00 €
Basket Ille et Illet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	
Etonnant voyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	
Galoupaden	0,00 €	200,00 €	0,00 €	- €	
Judo Melesse	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	
MFR Saint-Grégoire	0,00 €	50,00 €	0,00 €	- €	
VIAMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	
SOUS-TOTAL	637,16 €	250,00 €	799,20 €	816,00 €	1 066,00 €

ASSOCIATIONS LOCALES	2021	2022	2023	2024	
	Mandaté	Mandaté		Demande	Proposition
Anciens Combattants	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Arts et voix d'Ille	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Balspinal	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
Bloco Loco	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Ca match pour toi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
CAFEINE	0,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	
Camera obscura	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Comité des Fêtes	0,00 €	0,00 €	600,00 €	800,00 €	600,00 €
Foyer d'Education Populaire (FEP)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
FEP (jumelage)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OCUS	199,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
POM D'AMIS	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
St Germain classic	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
USEP	0,00 €	0,00 €			
SOUS-TOTAL	1 499,82 €	2 400,00 €	3 700,00 €	2 900,00 €	2 500,00 €

TOTAL	2 136,98 €	2 650,00 €	4 499,20 €	3 716,00 €	3 566,00 €
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le maire précise que l'association « St-Germain Classic » ne demande que la prise en charge par la commune d'un pot pour les pilotes de la course de côte.

Mme Bourget précise qu'après analyse des comptes du comité des fêtes, qui laissent apparaître suffisamment de moyens pour la réalisation des actions 2024, la commission associations a reconduit la subvention de l'année 2023 pour le comité des fêtes.

Aucun membre du conseil municipal ne faisant partie du bureau d'une association sollicitant une subvention, l'ensemble des élus participent au vote de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les subventions présentées supra,
AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2024-023 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : LEGENDRE B.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 (en annexe) comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire informe également le conseil municipal du fonctionnement de la commission communale des impôts directs.

Les taux des impôts directs locaux relatifs à la taxe foncière des propriétés bâties et la taxe foncière des propriétés non bâties ont été augmentés en 2022 de 4 %.

Depuis 2023, le conseil municipal a de nouveau la possibilité de modifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Compte tenu de l'augmentation des charges d'entretien et de réparation du patrimoine, des charges de personnel et des investissements prioritaires définis par le conseil municipal, la commission finances qui s'est réuni le 07/03/2024 propose une augmentation de 5 % des taux des impôts directs locaux qui générerait une recette complémentaire estimée à un peu de plus de 14 000€ en fonctionnement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,70 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,09 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,70 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,09 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

2024-024 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Rapporteur : LEGENDRE B.

Par délibération du 22/02/2024 (n°2024-014), le conseil municipal a validé le compte financier unique du budget principal 2023 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 140 049,18 € et un déficit d'investissement de 118 578,77 €.

Le projet de budget 2024 a été présenté à la commission finances qui s'est réuni le 07/03/2024.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, le Maire propose de suivre l'avis de la commission finances et d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi :

- Report excédent en section de fonctionnement (article 002) : 50 008,37 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 90 040,81 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE l'affectation des résultats 2023 du budget principal telle que présentée supra,
AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2024-025 : BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : LEGENDRE B.

Le projet de budget 2024 a été transmis en pièce jointe de la convocation à la commission finances qui s'est réuni le 07/03/2024 pour l'étudier.

Conformément à l'article L2311-2 du CGCT, « Le conseil municipal détermine l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité. »

Suite aux priorités identifiées lors de la commission finances et conformément à l'affectation des résultats 2023, le Maire présente le projet de budget suivant :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté (002)	-	50 008,37 €
	Crédits 2024	807 058,37 €	757 050,00 €
TOTAL		807 058,37 €	807 058,37 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Solde reporté (001)	118 578,77 €	-
	Dont restes à réaliser 2023	95 587,01 €	-
	Crédits 2024	592 239,03 €	687 826,04 €
	TOTAL	687 826,04 €	687 826,04 €

Total budget 2024	1 494 884,41 €
--------------------------	-----------------------

Les crédits ont été votés par chapitre et répartis de la manière suivante :

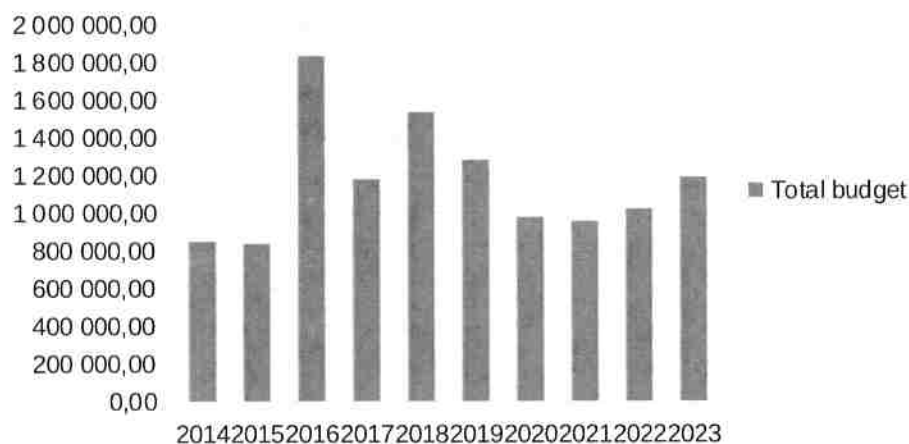
Fonctionnement			
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
011 - Charges à caractère général	278 103,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	50 008,37
012 - Charges de personnel et frais assimilés	408 900,00	013 - Atténuations de charges	5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	28 251,41	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 350,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 468,47	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 870,00
65 - Autres charges de gestion courante	57 776,00	73 - Impôts et taxes	116 500,00
66 - Charges financières	11 099,49	731 - Fiscalité locale	312 000,00
67 - Charges spécifiques	200,00	74 - Dotations et participations	166 620,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	260,00	75 - Autres produits de gestion courante	63 700,00
Total Résultat	807 058,37	77 - Produits spécifiques	10,00
		Total Résultat	807 058,37

Investissement			
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 991,76	021 - Virement de la section de fonctionnement	28 251,41
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 350,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	140 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 787,27	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 468,47
20 - Immobilisations incorporelles	6 950,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	110 040,81
204 - Subventions d'équipement versées	44 783,45	13 - Subventions d'investissement	270 500,00
21 - Immobilisations corporelles	121 806,80	16 - Emprunts et dettes assimilées	116 565,35
23 - Immobilisations en cours	440 156,76	Total Résultat	687 826,04
Total Résultat	687 826,04		

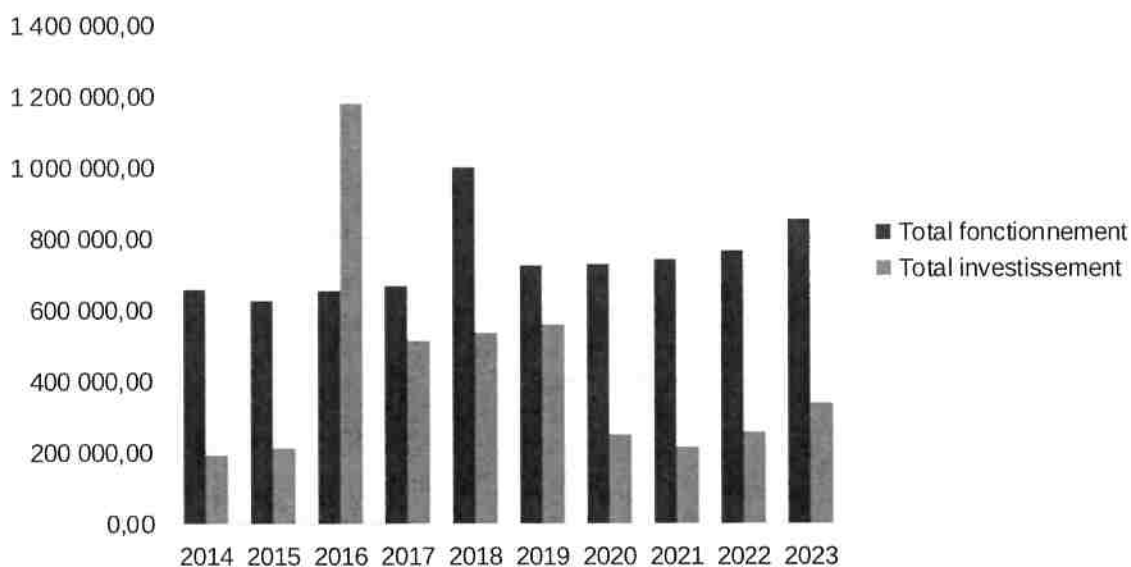
Total budget prévisionnel 2024	1 494 884,41
---------------------------------------	---------------------

Le maire présente l'historique suivant des budgets prévisionnels, au global puis par section, depuis 2014 :

Evolution budget principal



Evolution budget principal par section



En 2016, crédits importants prévus pour le projet de bâtiment garderie/cantine (finalement abandonné) et pour le projet de rénovation de la bibliothèque.

En 2018, transfert de l'excédent du lotissement des Fouillais vers la section de fonctionnement du budget principal. Cet apport a permis d'autofinancer des travaux conséquents tels que :

- la salle de motricité,
- la bibliothèque,
- l'isolation de la salle communale,
- la réserve incendie rue de la scierie,
- la reprise des concessions du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif prévisionnel 2024.

2024-026 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Rapporteur : LEGENDRE B.

Par délibération du 22/02/2024 (n°2024-015), le conseil municipal a validé le compte financier unique du budget annexe 2023 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4878,78 € et un excédent d'investissement de 164 470,21 €.

Le projet de budget annexe 2024 a été présenté à la commission finances qui s'est réuni le 07/03/2024.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement et conformément à l'affectation des résultats 2023, le Maire propose de suivre l'avis de la commission finances et d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi :

- Report excédent en section de fonctionnement (article 002) : 4878,78 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe assainissement telle que présentée supra, AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2024-027 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

Rapporteur : LEGENDRE B.

Le projet de budget 2024 a été transmis en pièce jointe de la convocation à la commission finances qui s'est réuni le 07/03/2024 pour l'étudier.

Conformément à l'article L2311-2 du CGCT, « Le conseil municipal détermine l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité. »

Il n'y a pas eu de nouveaux travaux identifiés pour le service public d'assainissement collectif. Le maire présente le projet de budget suivant :

		Dépenses	Recettes
Exploitation	Résultat reporté (002)	-	4 878,88€
	Crédits 2024	68 053,10€	63 174,22€
	TOTAL	68 053,10€	68 053,10€

		Dépenses	Recettes
Investissement	Solde reporté (001)	-	164 470,21€
	Dont restes à réaliser 2023	23 160,00€	-
	Crédits 2024	176 468,25€	35 158,04€
	TOTAL	199 628,25€	199 628,25€

Total budget annexe 2024	267 681,35€
---------------------------------	--------------------

Le maire rappelle également que le transfert de compétence impliquera un transfert de budget. Les élus regrettent que la totalité du budget annexe soit transféré à la communauté de communes.

Les crédits ont été votés par chapitre et répartis de la manière suivantes :

Section exploitation

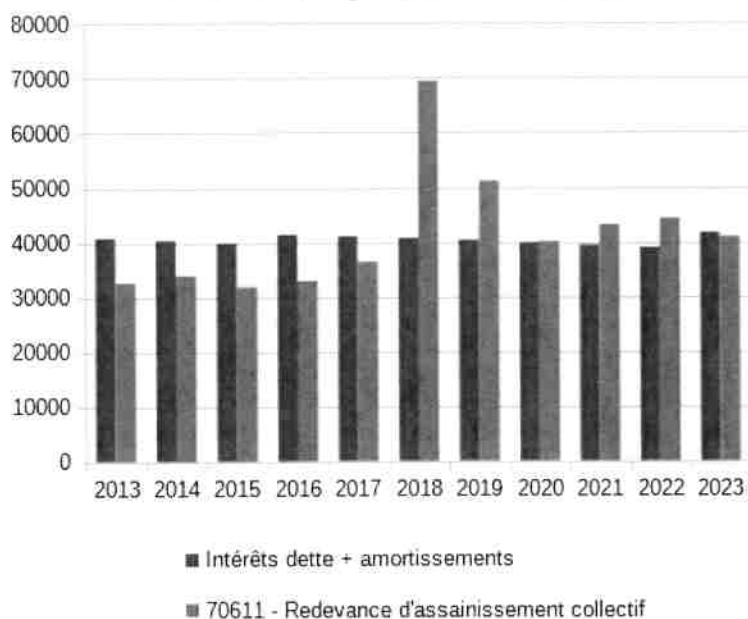
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
011 - Charges à caractère général	20 500,00	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 878,88
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	24 774,22
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	35 058,04	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^s de services, marchandises	38 000,00
66 - Charges financières	7 495,06	75 - Autres produits de gestion courante	400,00
Total	68 053,10	Total	68 053,10

Section investissement

Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 774,22	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 470,21
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 367,71	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 058,04
20 - Immobilisations incorporelles	13 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	100,00
21 - Immobilisations corporelles	18 000,00	Total	199 628,25
23 - Immobilisations en cours	133 486,32		
Total	199 628,25		

Le maire précise que, sauf pendant les années de raccordement de lotissements, les recettes de redevance ne couvrent pas les échéances des intérêts d'emprunts et d'amortissement.

Couverture charges financières service



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

ADOpte le budget annexe assainissement prévisionnel 2024 tel que présenté supra.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ENGAGEMENTS SIGNIFICATIFS <4000€ HT

Tiers	Objet	Mt. HT [-]	Mt. TTC []	Mt. Reste En...	Date
MECAGRI	Flexible désherbeuse	53,11 €	53,11 €	53,11 €	19/02/2024
ENEDIS	Déplacement compteur EP rabien aux fouteaux	829,20 €	829,20 €	829,20 €	19/02/2024
ALEC	Adhésion 2024 conseiller en énergie partagé	867,00 €	867,00 €	867,00 €	25/02/2024
	Total de la sélection	1 749,31 €	1 749,31 €	1 749,31 €	

Le maire précise que le devis ENEDIS est un supplément lié aux travaux d'effacement de réseaux de l'avenue de la Rabine aux fouteaux.

DÉCISIONS D'URBANISME

Dossier	L.	P.	Demandeur	Date dépôt 1 ▲	Parcelle	Adresse	Type
CU 035274 24 U0001	J...	§	JOUCAN Sébastien	11/01/2024	A1456	22 LES VIGNES	CUb
CU 035274 24 U0002	J...	§	LEXONOT	16/02/2024	A1832, ...	- La Retenue	CUa
AP 035274 24 U001		§	FOUGERAY Denis	26/02/2024	A1272	2 place de la Mairie	AP
CU 035274 24 U0004	J...	§	LEXONOT	07/03/2024	A1880, ...	Bois Lambin	CUa
CU 035274 24 U0003	J...	§	LEXONOT	07/03/2024	A308, A...	Bois Lambin	CUa

L'autorisation préalable (AP) concerne l'enseigne de l'ancien local de la galerie des Arts d'Ille qui a récemment cessé son activité. Il s'agit de la première en matière de publicité locale depuis le transfert de la compétence aux maires qui date du 1^{er} janvier 2024.

LOGEMENT COMMUNAL 1 ALLÉE DES COURTILS

Le locataire de ce logement communal a fait part au maire de son souhait d'acquérir ce bien qu'il loue depuis le 01/12/2012.

Le maire rappelle que s'agissant d'un bien du domaine privé communal, il conviendrait de demander un avis aux domaines pour estimer sa valeur vénale, et de prévoir les démarches préalables à toute cession (diagnostics).

D'un point de vue financier, le logement représente 6182,64€ de loyer en 2023 dont une partie couvre les charges d'entretien obligatoire, la taxe foncière, une assurance.

Le conseil municipal s'accorde sur la nécessité de maintenir une offre de logement sociaux communaux et sont plutôt favorables à cette cession à condition qu'elle puisse financer la construction de nouveaux logements à moyen/long terme.

PROJET CHAUFFERIE COLLECTIVE

Le maire informe le conseil municipal des contacts pris avec le SDE35 à ce sujet qui n'a pas encore donné suite. Il apparaît, d'après une plaquette, que le SDE35 prendrait à sa charge l'étude de faisabilité jusqu'à la maîtrise d'ouvrage par délégation.

Les délais étant très contraints, le devis de réparation de la PAC a été validé pour garantir le fonctionnement du chauffage sur la période hivernale 2024/2025.

CONSEIL D'ÉCOLE

La végétalisation de la cour de l'école est intégrée au projet de réhabilitation du préau en garderie pour répondre à une obligation réglementaire sur le maintien de surfaces éco-aménageables dans le cadre de projet de construction.

AGENDA MUNICIPAL

Date	Objet	Heure	Lieu
16/04/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
23/05/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
09/06/2024	Élections européennes	8h-18h	Mairie
27/06/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
22/08/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
26/09/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
24/10/2024	Conseil municipal	20h	Mairie
05/12/2024	Conseil municipal	20h	Mairie

Séance clôturée à 21h26.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, appearing to be a name like 'Bussone'.